

GESTION DE CRISE

**CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°6**

**LA MÉTROPOLE ADAPTE LES MODALITÉS DE LA COLLECTE ET L'OFFRE DE TRANSPORT**

**Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de continuité d'activité de la Métropole Aix-Marseille-Provence lié aux mesures prises pour freiner la propagation du coronavirus Covid-19, les services de collecte sont amenés à adapter leur organisation pour assurer les services prioritaires de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire métropolitain.**

**> COLLECTE SÉLECTIVE**

**Dès lundi prochain, la collecte sélective en porte-à-porte sera progressivement arrêtée sur l'ensemble du territoire métropolitain.**

Cette mesure permettra à la Métropole de disposer des moyens suffisant pour garantir dans la durée la collecte des ordures ménagères. Il reste toutefois possible pour les usagers, dans le strict respect des mesures de limitation des déplacements prises par le Gouvernement, de les amener au point d'apport volontaire le plus proche de leur domicile, si sa distance le permet.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence appelle les usagers à faire preuve de civisme et leur demande de conserver à leur domicile les déchets dont le service de collecte est interrompu, à savoir les déchets verts et des encombrants, ou qui étaient habituellement amenés en déchèteries, toutes fermées actuellement sur l'ensemble du territoire métropolitain.**

Ces déchets ne doivent en aucun être placés dans le circuit de collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, pour les mêmes raisons, **les fréquences de collecte des ordures ménagères pourront être modulées par rapport aux modalités habituelles.**

A travers l'activation de son Plan de continuité d'activité, la Métropole met tout en œuvre pour continuer à assumer ses missions essentielles et vitales pour l'ensemble de la population, notamment en termes de salubrité et d'hygiène publiques.

**Aussi pour garantir la protection et la sécurité des agents mobilisés pour assurer la continuité du service public de collecte, il est indispensable de veiller à ce que les déchets ménagers soient jetés dans des sacs bien fermés avant de les mettre dans les bacs, et non directement dans les bacs à ordures ménagères ou dans des sacs ne fermant pas.**

**Cette consigne doit être scrupuleusement et impérativement respectée pour les mouchoirs, essuie-tout, gants et masques de protection usagés qui doivent être enfermés dans un sac plastique fermé.**

Il s'agit là de la seule modalité permettant de respecter les gestes barrière et de protéger les personnels qui travaillent au contact des déchets.

**La mission des agents d'exploitation de la Métropole est essentielle dans la situation sanitaire actuelle et leur rôle crucial pour accompagner au mieux les mesures de confinements auxquels l'ensemble de nos concitoyens doivent se conformer.**

**Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence appelle à ce que nous soyons tous responsables.**

## **> TRANSPORTS : Passage en horaires « dimanche » à compter de lundi**

Dans un contexte de fréquentation en forte baisse, liée aux mesures de confinement, mais toujours significative sur certaines lignes, la Métropole Mobilité et ses opérateurs s'efforcent de maintenir sur l'ensemble du territoire une offre permettant les déplacements impératifs, en particulier pour les trajets liés au travail, tout en limitant l'exposition des conducteurs.

**Ainsi, à compter partir de lundi 23 mars, la desserte des transports en commun sera adaptée : les lignes importantes seront maintenues avec des fréquences allégées (sur la base de celles du dimanche à Marseille) et certaines lignes secondaires sont supprimées. Le service spécial pour les Personnes à mobilité réduite reste ouvert sur tout le territoire (mobimetropole, accessibus, TAD+ à la demande...)**

Les voyageurs peuvent retrouver l'offre actualisée en temps réel en consultant le site [lepilote.com](http://lepilote.com) ou en appelant le 0 800 737 137 (numéro vert, appel gratuit) où des conseillers sont à leur disposition du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 les samedis, dimanches et jours fériés, pour répondre à leurs questions.

## **SOLIDARITÉ : 55 000 masques remis à l'ARS**

Afin de soutenir l'équipement des professionnels de santé, personnels soignants et de secours afin de lutter mobilisés pour lutter contre la propagation du Covid-19 et prendre en charge les personnes affectées, à la demande de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 40 000 masques FFP2 et 15 000 masques chirurgicaux ont été mis à la disposition de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en accord avec le Préfet de région.

Cette dotation, issue des stocks métropolitains post H1N1, est venu compléter les 10 500 masques fournis au Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille et aux pilotes du Grand port maritime de Marseille, et les 30 000 masques FFP2 qui ont également été livrés dès par le Département des Bouches-du-Rhône.

## **CONTACTS PRESSE**

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU  
T : 04 91 997 997  
[stephane.gireau@ampmetropole.fr](mailto:stephane.gireau@ampmetropole.fr)